

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 19 OCTOBRE 2010**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 19 octobre 2010

Aujourd'hui, à douze heures trente et une minutes, il a plu à l'honorable Administratrice du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 115 Loi faisant suite aux décisions judiciaires en matière de langue d'enseignement

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administratrice du Québec.